



Réunion publique de concertation – Phase DIAGNOSTIC

SOTTEVILLE LES ROUEN


Jeudi 30 septembre 2021, de 18h à 20h

Réunion animée par :

- Caroline LEHOUX, Laurence BAVANT, Métropole Rouen Normandie
- Luther BERET, Romain FERRAND, Bureau d'études Go Pub Conseil

Contexte des réunions publiques


Les travaux sur le RLPi ont débuté en début d'année 2021 et les premiers mois ont été mis à profit pour établir une première photographie du territoire sous l'angle de la publicité extérieure. Quatre réunions, organisées sur l'ensemble du territoire, étaient consacrées au partage de la démarche et des premiers constats avec le grand public.



- 1** Lundi 20 septembre 18h
Duclair Salle Marcel Vot
Rue de Ronnenberg
- 2** Mardi 21 septembre 18h
Elbeuf Salle des fêtes
Hôtel de Ville - Place Aristide Briand
- 3** Jeudi 23 septembre 18h
Amfreville la Mi-Voie
Centre culturel Simone Signoret,
Salle la Ronde - 30 Rue Jean Binard
- 4** Jeudi 30 septembre 18h
Sotteville-lès-Rouen
Salle Ambroise Croizat
Avenue de la Libération

Et à tout moment
donnez votre avis:

Dans les registres dans les
71 mairies et au siège de la Métropole

 **Sur le site internet**
Je Participe

Objectifs des réunions publiques

- Familiariser le grand public avec le sujet de l'affichage extérieur et du RLPi.
- Partager avec le grand public les 1ers éléments de constats tirés du diagnostic paysager et publicitaire.
- Répondre aux interrogations des participants et recevoir leurs remarques

Accueil, par Madame Lune Pane, Maire de Sotteville-lès-Rouen qui rappelle l'importance de cette démarche menée à l'échelle métropolitaine et la plu-value de la participation citoyenne notamment pour améliorer le cadre de vie.

Introduction, par Monsieur Mérabet, vice-président en charge de l'élaboration du RLPi

L'élaboration du RLPi permet de construire une vision métropolitaine de l'affichage extérieur, partagée avec toutes les communes. Volonté d'équité entre les territoires de la MRN : le RLPi permettra de mettre en place des règles harmonisées

Le RLPi concerne tout le monde, il a :

- Un impact pour notre territoire : il contribue à l'attractivité du territoire et à la qualité de ses paysages en évitant la surenchère ou la mauvaise implantation de dispositifs relevant de la publicité extérieure.
- Un impact pour tous les habitants : grâce à une action sur les paysages du quotidien des habitants au travers de la réglementation de la publicité extérieure.
- Un impact pour les acteurs économiques : positif, il garantira d'une bonne visibilité des activités au travers du respect des règles du RLPi pour l'implantation de leurs enseignes et panneaux publicitaires.

La MRN souhaite échanger tout au long de la procédure notamment avec le grand public, pour qui la publicité est une réalité quotidienne.

Ordre du jour

- Le RLPi de la Métropole, pourquoi ?
- Un RLPi, c'est quoi ?
- Le RLPi de la Métropole, comment ?
- Les 1ers constats tirés du diagnostic paysager
- Les 1ers constats tirés du diagnostic publicitaire

Dans un premier temps un quizz est proposé aux participants pour leur permettre de mieux appréhender le sujet de la publicité extérieure (définitions, champ d'application, intérêt d'un RLPi, possibilités réglementaires, etc.).

Dans un second temps, les animateurs de la Métropole et du bureau d'études exposent la procédure de RLPi puis les premiers constats du diagnostic paysager et publicitaire sont détaillés.

Synthèse des interventions et échanges

Remarque relative aux contributions qui semblent peu nombreuses à ce stade du projet pour une Métropole aussi grande.

- ➔ La démarche a débuté depuis quelques mois et n'en est qu'au stade du diagnostic. Il s'agit par ailleurs d'un sujet complexe et difficilement appréhendable.

Remarque relative à l'emploi du terme « information » dans la description des moyens de concertation mis en place, provoquant une mauvaise interprétation du terme.

- ➔ En effet, des informations générales sur le projet de RLPi sont disponibles sur le site internet Je participe, dans le cadre de la concertation. Il n'est pas dit que la publicité est de l'information.

Précision sur le rôle de l'enquête publique.

- Elle permet de faire part de remarques pouvant faire évoluer le projet, après qu'il ait été arrêté par les élus. Toutefois, les modifications issues de l'enquête publique ne peuvent bouleverser l'équilibre global du projet. La phase de concertation préalable, actuellement en cours, permet de recueillir les avis, remarques et questionnements de la population pour alimenter la réflexion sur le projet et fait l'objet d'un bilan tiré lors de l'arrêt du projet.

Remarque relative à la publicité numérique, jugée plus dangereuse car moins statique que les autres publicités lumineuses. Une vigilance particulière est nécessaire.

- Une réflexion sera menée sur ce sujet important.

Question relative à la possibilité d'interdire totalement la publicité numérique.

- A ce stade, cela ne semble pas possible juridiquement. Il existe toutefois un prisme assez large de dispositions qui peuvent être mises en place en fonction des orientations qui seront retenues.

Remarque relative à l'importance de la publicité pour les afficheurs notamment en termes d'emplois.

- Les afficheurs sont associés à la démarche pour faire part de leurs remarques et de leurs attentes.

Question relative à la mise en place d'une plage d'extinction nocturne dans le RLPi.

- Cela est une possibilité réglementaire qui peut figurer dans le RLPi.

Question relative aux normes existantes pour les panneaux publicitaires.

- Il existe des normes techniques qui figurent dans les dossiers techniques des constructeurs.

Tout au long de la démarche...

Rendez-vous sur : jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr

Une question ? une adresse mail dédiée est à votre disposition : rlpi@metropole-rouen-normandie.fr

